

N° CP 2e/38-07  
Séance du - 8 JUIN 2007

### SOUTIEN ANNUEL A L'UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2°/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant total de 108 469 € à l'Université de Haute-Alsace, suivant la répartition figurant en annexe au rapport,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F025, chapitre 65, enveloppe 80521, fonction 23, nature 65737,
- ❖ Décide d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 462 347 € à l'Université de Haute-Alsace, dont 312 347 € au titre du soutien aux équipements pédagogiques et 150 000 € au titre du soutien à la recherche, suivant la répartition figurant en annexe au rapport,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F025, chapitre 204, enveloppe 89681, chapitre 204, fonction 23, nature 20417.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet 1.1.JUIN.2007  
Publication 1.5.JUIN.2007  
Pour le Conseil Général  
ou par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER